

Forum Régional sur les Aspects Economiques et financiers des télécoms pour l'Afrique BDT/UIT (Sao Tomé du 02-05 fév. 2015)

Thème:

S.U et Accès au large bande en RDC: de la Vision à la réalité

Canevas



- 1. RDC: Données statistiques
- 2. Accès aux S.U et Cadre réglementaire existant
- 3. État de mise en œuvre et Financement S.U
- 4. Infrastructures et accès aux services large bande
- 5. Contraintes majeures
- 6. Conclusion

I. Données statistiques RDC

La RDC est entourée par 9 pays limitrophes: au Nord-RCA et le Soudan, à l'Est-l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie ; au Sud-la Zambie et l'Angola; et à l'Ouest par la Rép. du Congo.

- Superficie: 2.345.000 Km
- Population: 75.621.700 d'habitants (estimée)
- PIB/hab.: 269\$US
- Taux de croissance économique : 8.5%
- Taux de croissance de la population : 3%
- Nombre opérateurs mobiles: 6
- Nombre d'abonnements mobiles : 34 377 947 abonnés
- Taux de pénétration téléphonie mobile : 45%
- Taux de pénétration Internet large bande: 7%
- ARPU mobile: 2.47\$us/mois

II. Accès aux SU et Cadre réglementaire existant

- Parmi les principales innovations apportées par la reforme du secteur des télécoms(2002):
- L'introduction du concept «Service Universel» qui ouvre l'accès à tous, aux différents services ouverts au public à un coût raisonnable.
- La création du « Fond de Service Universel ».
- Depuis lors, avec l'élaboration du Document de Politique Sectorielle (DPS) en 2009: le S.U a pris une nouvelle dimension en intégrant la notion « d'accès aux services large bande ».

III. Etat de mise en ouvre du S.U

- La couverture du pays: 50% de la population pour 20% du territoire.
- La couverture des zones restantes n'est que très partiellement réalisée dans le cadre de l'extension des réseaux des opérateurs mobiles.
- Le DPS intègre la nécessité d'accélérer la couverture du territoire et de remplir les objectifs du S.U et d'accès aux services large bande.

A cela s'ajoutent:

- Des mesures réglementaires(en cours) pour accélérer le déploiement des réseaux à l'initiative des opérateurs dans les zones à rentabilité faible:
- ✓ Les Arrêtés ministériels définissant les mécanismes favorisant le partage d'infrastructures; celui fixant modalités de mise en œuvre du S.U ainsi que celui portant organisation et fonctionnement du FSU.

Financement du S.U

- Il est prévue que les ressources mobilisées par le FSU devront être consacrées à des projets d'infrastructures notamment large bande qui ont une viabilité économique et financière approuvée;
- À ce jour, les opérateurs payent au compte du trésor les redevances de concession de 2% sur le CA HT. Ceux-ci couvrent les frais et redevances annuelles pour la gestion du plan de numérotation, la contribution annuelle au FSU, à la recherche et formation etc...;
- La situation actuelle, marquée par la perception de cette redevance du S.U sans pour autant financer des projets y relatifs, reste difficilement justifiable...

IV. Infrastructures et accès aux services large bande

- A côté de la notion dorénavant classique du S.U, il a été initié le projet de construction d'infrastructures haut-débit (BBN) nationale en F.O sur l'ensemble du territoire national;
- Cette infrastructure en cours, va relier l'ensemble des provinces en couvrant tout le territoire en F.O: Ouest- Sud, Sudl'Est, Est- Nord et du Nord-l'Ouest;
- Cette ambition de déployer sur l'ensemble du territoire une infrastructure large bande, se fonde sur le constat que la volonté d'offrir *l'accès aux services de télécoms/TIC restera vain tant qu'une infrastructure adéquate ne sera pas disponible.*

V. Contraintes Majeurs

- Dimension du pays : une étendue sur 2.345.409 km² avec 75 millions d'hab. dont près 70% établis en milieu rural;
- Topographie (immense forêt équatoriale au centre);
- Insuffisances des infrastructures de base (route, nombreux biefs fluviaux non navigables) et de l'énergie;
- Secteur des TIC prédominé par la téléphonie mobile (99%) et une quasi-inexistence des réseaux fixes;

Contraintes (suite)

- Faible niveau de couverture (50% du territoire nat.; 20% seulement de la pop.) et taux de pénétration encore faible de 45%;
- Près de 99% des FAI concentrés dans la capitale et dans quelques grandes villes;
- Coûts d'accès à l'Internet encore très élevés par rapport au revenu moyen de la population;

VI. Conclusion

- La mise en œuvre effective du S.U devra constituer un début de concrétisation au niveau nat. de l'accès universel aux services large bande;
- La mise en place envisagée très prochainement, du cadre régl. sur modalités du S.U et avec la construction(en cours) des infrastructures haut débit, contribuera significativement à traduire dans la réalité la vision exprimée par le GVT d'assurer l'accès aux services large bande au profit de la population;
- En fin, la volonté d'offrir à la pop. l'accès universel aux services TIC de qualité et aux coûts abordables restera vain tant qu'une infrastructure large bande adéquate ne sera pas disponible.

11

Merci

Contacts:

Romain Ciza

Directeur Economie et Prospective/ARPTC-RDC Tel: +243-999925913

cizaroma@yahoo.fr, romain.ciza@arptc.gouv.cd

SG3RG-AFR Sao Tomé 2015 30/01/2015